



MM/MH

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-=-=-

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 10 du mois de JANVIER, convocation adressée à chaque Membre du Conseil Municipal de DIVES-sur-MER.

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 20 du mois de JANVIER à 19 H 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en la mairie de DIVES-sur-MER, sous la présidence de M. MOURARET Pierre, Maire de DIVES-sur-MER.

ETAIENT PRÉSENTS : M. MOURARET Pierre – M. LELOUP Denis – Mme MASSIEU Chantal
Mme GARNIER Danièle – Mme CABARISTE Barbara – M. LAVALLÉE Thomas – Mme HAMON Fanny
M. KERBRAT Eric – M. LE COZ Denis – Mme GARNIER Christine – Mme BESNARD Martine
M. CALIGNY-DELAHAYE François – M. ROMY Dominique – M. LESAULNIER Serge – Mme CORBET Nadine
M. RADIGUE Pascal – Mme GOURDIN Sylvie — Mme ALLIER Ghislaine - M. GRZESKOWIAK Jean-Luc
Mme KIERZNOWSKI Valérie – Mme LEBARON Sandrine – M LANGLAIS Claude - Mme LECONTE Eliane

Ont donné pouvoir :

Absentes excusées : M. MARTIN Gérard
M. PEYRONNET Alain
M. BAZEILLE René
M. AUBER Xavier
Mme BARRÉ Célimène
Mme NOËL ISABEL Julie

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. CALIGNY-DELAHAYE François.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Date d'affichage

INTRODUCTION DU MAIRE

Ce Conseil Municipal se tient juste après la cérémonie des vœux, qui a eu lieu **vendredi 17 Janvier 2025**.

Nous pouvons nous réjouir du succès des vœux, il y avait beaucoup de monde et une bonne ambiance ce qui est plutôt positif. Je tiens à remercier les services de la Commune qui ont contribué à son bon déroulement et à vous remercier pour votre présence et pour avoir partagé ce moment.

Ce Conseil se tient juste avant les huitièmes de finale de la Coupe de France qui se tiendra à Cannes le *5 Février 2025 à 20h45*. Notre équipe est une des petites équipes restantes. On peut même dire que l'on est les seuls de Normandie. Il n'y a jamais eu, en Normandie, une équipe amateur qui est allée jusqu'à ce niveau en Coupe de France et c'est plutôt bien. On peut également souligner que l'extraordinaire couverture médiatique. Une campagne de publicité de cette ampleur pour la ville nous coûterait très cher. Cette couverture médiatique, nous allons l'avoir encore car j'ai eu Radio Basse Normandie et ils vont faire un passage quotidien jusqu'au jour du match. C'est une belle compensation pour l'engagement que nous avons vis-à-vis du sport à Dives et du club en particulier.

Enfin, ce Conseil Municipal sera essentiellement consacré au DOB.

Je vous rappelle que les vœux du personnel auront lieu *vendredi 24 Janvier 2025 à 18h00*. Cet évènement nous permet, à nous Elus, de remercier l'ensemble de notre personnel de leur engagement à nos côtés pour que la ville puisse répondre aux besoins de notre population.

COMPTE-RENDU DU MAIRE ET DE SA DÉLÉGATION

(Rapporteur : M. LE MAIRE)

-=-=-

- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°1- Démolition – Gros Œuvre – Maçonnerie du réaménagement du petit Théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaire de l'école Colleville à l'entreprise Avenir BTP pour un montant de **55.460,59 € HT soit 66.552,71 € T.T.C**
- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°2 – Couverture existante du réaménagement du petit théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaire de l'école Colleville à l'entreprise CAEN COUVERTURE pour un montant de **12.486,05 € HT soit 14.983,26€ T.T.C,**
- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°3 – Menuiseries extérieures PVC et occultations du réaménagement du petit théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaires de l'école Colleville à l'entreprise SAS BOSTORE pour un montant de **29.889.96 € HT soit 35.687.95 € T.T.C,**
- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°4 – Cloison – Doublage – Menuiseries intérieures – Plafonds suspendus du réaménagement du petit théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaires de l'école Colleville à l'entreprise LELUAN MAP pour un montant de **63.949,46 € HT soit 76.739.35 € T.T.C**
- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°5 – Carrelage – Faïence du réaménagement du petit théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaires de l'école Colleville à l'entreprise LC SOLS pour un montant de **5.738.88 € HT soit 6.886.66 € T.T.C**
- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°6 – Electricité – Alarme Incendie du réaménagement du petit théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaires de l'école Colleville à l'entreprise **ELS** pour un montant **de 22.279.65 € HT soit 26.735.58 € T.T.C**
- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°7 – Plomberie – Chauffage du réaménagement du petit théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaires de l'école Colleville à l'entreprise CELFY pour un montant de **38.755.16 € HT soit 46.506.19 € T.T.C,**
- **Le 29 Novembre 2024** : Attribution du lot n°8 – Peinture – Sols souples du réaménagement du petit théâtre, des sanitaires et de 2 salles périscolaires de l'école Colleville à l'entreprise SAS MM-KAL pour un montant de **12.709.51 € HT soit 15.251,41 € T.T.C,**
- **Le 2 Décembre 2024** : Mission partielle de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du « Petit théâtre », des sanitaires et des 2 salles d'accueil périscolaires de l'école Colleville, Avenant n°1 avec l'entreprise DUCHEMIN INGENIERIE pour un montant de **11.580,82 € HT soit 13.897,10 € T.T.C,**

- **Le 9 Décembre 2024** : Mission pour l'établissement d'un dossier de maîtrise d'œuvre, lotissement sur le site des anciens abattoirs, marché de fournitures courantes et de services avec l'entreprise P2CI pour un montant de **8 700,00 € HT** soit **10 440,00 € TTC**.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

BUDGET COMMUNE

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du Débat d'Orientation Budgétaire du budget de la Commune.

M. LELOUP souhaite faire quelques remarques avant d'entamer le débat d'orientation budgétaire. Le Premier Ministre est resté sur le Cap de l'austérité budgétaire alors que les solutions à la crise de la dette française devraient porter sur le développement des recettes.

Les Collectivités territoriales doivent être préservées et confortées dans leurs moyens et quand on parle par exemple de ponctionner, au minimum, 2 milliards sur les collectivités, même peut-être plus, parce qu'il y a par exemple le fond vert qui va être impacté, on ne peut pas l'accepter.

Il est donc inacceptable de rendre les Collectivités responsables du déficit comme on a tenté de le faire dans la dernière période alors qu'elle contribue dans tous les territoires de la République à faire vivre l'égalité et participe par l'investissement public à la création de richesses nationale.

C'est une impudence particulière quand l'État étale ses défaillances lors des crises sanitaires, énergétiques et environnementales ou au quotidien devant les enjeux de l'alimentation et du pouvoir d'achat, alors que les collectivités, elles assument et dépassent leurs responsabilités. Qui plus est, elles sont les premiers soutiens au tissu associatif, initiative citoyenne, économique, locale qui participent au dynamisme des territoires.

L'enjeu majeur est à la réconciliation dans notre pays. Réparer les fractures impose de redonner les moyens au service public de sécurité, de santé, d'éducation et de répondre aux enjeux environnementaux de logement, de santé, de mobilité, d'emploi et de réindustrialisation. C'est pourquoi l'État doit revoir sa copie par rapport aux Collectivités dans le cadre budgétaire qui va arriver.

Nous avons des responsabilités que l'on tient à assumer au niveau des Communes. Aujourd'hui, malheureusement, face au retrait des services publics, c'est le seul rempart qui existe pour faire face à l'échelon local et redonner un peu de perspective à nos habitants qui ont bien besoin de services.

M. le Maire souhaite ajouter qu'il a fait un petit calcul. En effet, depuis 2022, nous avons fait 14 millions d'investissements, ce qui est quand même assez remarquable en réussissant à avoir un budget équilibré sans dépassement et un endettement qui reste tout à fait raisonnable. C'est une belle performance. C'est la vente de beaucoup de patrimoine qui nous aura aidé à amortir les choses. Cela nous permet en même temps de faire du logement et d'avoir des rentrées financières. Ces orientations budgétaires sont donc très satisfaisantes.

M. RADIGUE a cru comprendre que l'on n'avait aucune garantie sur les financements et sur l'attribution des subventions.

M. LELOUP répond que ce qui est acquis est acquis. Il pense par exemple à l'esplanade Francis GIFFARD : c'est acquis mais par exemple en ce qui concerne les Halles, il n'y a rien de sûr. Actuellement, sur des opérations comme les Halles qui sont des monuments classés, c'est 65% de financement. Mais d'après lui, cela peut éventuellement être revu à la baisse. Le Département qui donne habituellement 25% sur ce type d'opération, il n'est pas garanti qu'il nous suive compte tenu de ces difficultés. Le reste à charge pour la ville reste plus important que par le passé.

M. le Maire ajoute que si l'on va vers cette tendance, cela veut dire que l'on diminuera le rythme de nos investissements à un moment donné.

M. LELOUP ajoute que c'est une vision pessimiste et que les lignes peuvent bouger. On peut bousculer un peu ce gouvernement. Il va falloir aller vers la population car nous n'allons pas porter cela tout seul. Il va falloir expliquer à notre population ce qu'il se passe et ce qui risque d'arriver demain comme on a pu le faire par le passé quand ils nous ont ponctionné la DGF.

Mme LECONTE demande si malgré cela, les travaux sur les Halles vont quand même se faire ?

M. le Maire confirme que ces travaux seront réalisés La Commune n'a pas le choix, mais bien entendu, il en dépendra des finances de la Commune.

M. LELOUP demande si le risque est que ces travaux se fassent au détriment d'autres investissements ?

M. le Maire précise que la seule subvention qui nous est acquise est celle de la région qui a respecté ses engagements. C'est la seule confirmation que nous avons aujourd'hui. En ce qui concerne l'Etat et le Département, tout est bloqué. Le Département est sans doute la Collectivité la plus impactée aujourd'hui. On espère que ça va se débloquent.

Mme LECONTE demande à hauteur de combien va financer la région ?

M. le Maire répond qu'ils nous ont attribué une enveloppe mais que nous n'avons pas encore le pourcentage car nous n'avons pas le montant exact des travaux. De mémoire, le montant est de 290 000 € sur le financement. Ce qui n'est pas mal car ils nous donnaient zéro au départ. La Région n'a pas vocation à financer le patrimoine historique. C'est parce que nous nous sommes inscrits dans le cadre du Millénaire de Guillaume. Par contre, il faudra qu'on intègre l'histoire de Guillaume dans les Halles. Pour l'instant, on attend le maître d'œuvre qui va suivre et les architectes qui vont nous faire des propositions. Cela va être un gros et beau projet pour les années qui viennent.

M. LELOUP retient que le tour de force de ce budget, et ce malgré les difficultés, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité et notamment des taux.

Mme HAMON revient sur la vente du patrimoine et ajoute que ce sont aussi des projets d'avenir car le fait de préempter et de lutter contre le mal-logement va permettre aussi d'augmenter la démographie. Elle souhaite aussi faire remarquer qu'elle trouve dommage quand même que sur des réunions comme ce soir, où le DOB est quand même très important, l'opposition soit seulement représentée par Mme Eliane LECONTE, qui est la seule présente.

Après ces échanges, le Conseil Municipal adopte les délibérations suivantes :

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

BUDGET COMMUNE

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finances rappelle qu'en application des articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires générales du budget principal et des budgets annexes précédent leur examen.

À l'invitation de M. le Rapporteur de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal constate que ce débat sur les orientations budgétaires 2025 a bien eu lieu.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

BUDGET SERVICE DES EAUX

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finances rappelle qu'en application des articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires générales du budget principal et des budgets annexes précédent leur examen.

À l'invitation de M. le Rapporteur de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal constate que ce débat sur les orientations budgétaires 2025 a bien eu lieu.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

BUDGET LOTISSEMENT DES SERRES

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finances rappelle qu'en application des articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires générales du budget principal et des budgets annexes précédent leur examen.

À l'invitation de M. le Rapporteur de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal constate que ce débat sur les orientations budgétaires 2025 a bien eu lieu.

BILAN D'ACTIVITÉ 2023

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

(Rapporteur : M. le Maire)

-=-=-

M. le Maire donne lecture du bilan d'activité 2023 de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

M. ROMY demande s'il est habituel que l'on parle de 2023 ?

M. le Maire répond qu'en effet le rapport d'activité concerne 2023 et pas 2024 car ce dernier n'est pas encore fait.

Mme CABARISTE ajoute que le rapport arrive vraiment tard par rapport à la date arrêté.

M. KERBRAT indique qu'en tant que commerçant, ce qu'il payait pour une prestation de services avec la communauté de communes maintenant il la paye deux fois pour exactement la même prestation, une fois à la communauté de communes et une fois à Cabourg. Avant pour le même prix, c'était partout. On lui avait indiqué que cela n'allait pas se passer comme ça et finalement il paye deux fois pour la même prestation. C'est un beau retour en arrière.

M. LELOUP ajoute que la période 2023/2024 sur le rapport d'activité a été consacrée surtout aux investissements, l'espace aquatique, le Beffroi. La priorité, à son avis, ne devrait pas être les grands investissements mais les besoins de notre population. Cela peut être la mobilité, car aujourd'hui on voit bien la difficulté avec la liaison sur Caen en termes de transport collectif. Pour tout ce qui est mobilité douce, il y a tout un maillage du territoire à réaliser en piste cyclable et on voit aussi que l'on a besoin d'un pôle multimodal autour de la gare de Dives-sur-Mer. L'emploi doit être aussi une priorité car nos zones d'activités sont arrivées aujourd'hui à saturation et il va falloir trouver des espaces de développement car nous avons besoin d'emplois durables sur notre territoire. L'enjeu pour les futurs élus de notre collectivité se sera, dès le début de mandat, de mettre l'accent sur une réponse aux besoins des gens. La question du logement peut aussi être mise au niveau du territoire intercommunal. Il a pu constater qu'au niveau du logement locatif social on fait moins bien au niveau de notre territoire que la communauté de communes Cœur Côte Fleurie. Le territoire de Deauville doit avoir un peu plus de 2 000 logements sociaux sur leur territoire pour 15 000 habitants. Nous, pour un territoire de 30 000 habitants, nous avons le même nombre de logements. On voit bien que notre territoire a des efforts à faire dans ce domaine.

M. le Maire ajoute que notre Commune a de nombreux équipements culturels et sportifs.

Après ces échanges, le Conseil Municipal adopte les délibérations suivantes :

BILAN D'ACTIVITÉ 2023

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

(Rapporteur : M. le Maire)

-=-=-

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui précise que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation aux élus municipaux en séance publique de chaque conseil municipal des communes de l'EPCI

M. le Maire présente le bilan d'activité 2023 de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Après avoir entendu M. le Maire en son rapport,

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du bilan d'activité 2023 de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

MODIFICATION DU PLU - CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

(Rapporteur : M. LELOUP)

-=-=-

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 44,

VU le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal le 7 septembre 2007 et modifié les 29 juillet 2009, 29 juin 2012 et 15 juin 2015,

VU la délibération n°23-050 en date du 19 juin 2023 approuvant la décision du maire de modifier le PLU

CONSIDÉRANT que la procédure de modification sera menée par un bureau d'études et suivi par Normandie Aménagement pour le compte de la mairie,

CONSIDÉRANT qu'un Comité de Pilotage doit être créé pour suivre cette procédure de modification du PLU,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE :

- ✓ **d'approuver** la création du comité de pilotage chargé du suivi de la modification du PLU.

M. MOURARET Pierre
M. LELOUP Denis
M. LESAULNIER Serge
M. LENOCHET Gérard
Mme MASSIEU Chantal

CRÉATION BUDGET ANNEXE « Coteaux Sud »

(Rapporteur : M. LELOUP)

-=-=-

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau Budget Annexe intitulé « Coteaux Sud ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et Comptable M 57 stipulant que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les commercialiser, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M 57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

La création de ce budget permettra :

- ✓ le suivi de la situation financière du lotissement, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats ;
- ✓ de décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées ;
- ✓ de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- 1) **d'appliquer** le régime de la TVA pour la vente des lots ;
- 2) **Charge** Monsieur le Maire de signer tout document y afférant ;
- 3) **De créer** le budget annexe assujetti à la TVA dénommé « Coteaux Sud » ;
- 4) **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MAYOTTE

(Rapporteur : Mme HAMON)

--==--

Mme HAMON donne lecture du projet de délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Mayotte.

Mme LECONTE souhaite savoir si les gens se mobilisent suite à l'appel au don d'il y a 1 mois et si des containers sont partis ?

M. le Maire répond qu'au début, les gens se sont un peu mobilisés mais pas trop maintenant. Il y a des containers qui vont partir mais il n'y avait plus de liaison avec Mayotte. Une liaison entre la Réunion et Mayotte a été mise en place et des avions vont apporter des denrées alimentaires.

Mme LECONTE trouve que c'est long car ils en ont besoin maintenant.

M. le Maire répond que c'est pour cela qu'une aide financière est plus efficace et plus rapide.

Après ces échanges, le Conseil Municipal adopte les délibérations suivantes :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MAYOTTE

(Rapporteur : Mme HAMON)

--==--

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

VU l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Dives sur Mer tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est proposé au Conseil Municipal de Dives sur Mer de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € à la Croix rouge

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- ✓ **d'approuver** ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.